

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATELLERAULT

Du 27 mai 2010

n° 29

page 1/1

Rapporteur : **Madame Anne Florence BOURAT**

OBJET : Tarifs de l'accueil périscolaire - Année 2010/2011

Mesdames, Messieurs,

Des accueils périscolaires sont organisés au sein des écoles maternelles et élémentaires de Châtellerault, pour pallier les besoins des familles en dehors du temps scolaire.

* * * * *

VU la délibération n°26 du conseil municipal du 9 juillet 2009 relative aux tarifs des accueils périscolaires pour l'année scolaire 2009/2010,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de revoir tous les ans les tarifs des accueils périscolaires, afin de les ajuster à l'évolution du coût de la vie (IPC mars 2010 – 1,60 %),

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'augmenter, pour l'année scolaire 2010/2011, les tarifs des accueils périscolaires de la manière suivante :

QUOTIENT FAMILIAL	Année scolaire 2009/2010	Année scolaire 2010/2011
QF > 371,67 €	1,77 € (la séance)	1,80 € (la séance)
QF < ou = 371,67 €	1,23 € (la séance)	1,25 € (la séance)

de valider le calcul du quotient familial joint en annexe

d'imputer cette recette sur la ligne budgétaire 255.12/7067/5230.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le maire de la ville de Châtellerault
Transmis à la sous préfecture, le 7 juin 2010
Publié en mairie le 1er juin 2010

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
Le directeur général adjoint des services
Philippe Turbault